

Créée par les Conservatoires d'espaces naturels.

Découvrir la FONDATION Espaces naturels de France







L'histoire DE LA FONDATION

A partir des années 1970, des citoyens engagés pour la nature créent partout en France des associations pour enrayer le déclin de la biodiversité et constituer un réseau d'espaces naturels, supports du vivant. Les Conservatoires d'espaces naturels sont nés. 40 ans plus tard, s'impose alors la création d'une entité complémentaire sans but lucratif et d'utilité publique pour confirmer leur vocation environnementale et leur pérennité foncière.

En 2023, la Fondation Espaces naturels de France voit le jour afin de

développer et renforcer la préservation de notre nature.



Au service de la biodiversité

La Fondation Espaces naturels de France considère que la biodiversité et les espaces naturels:

- participent au patrimoine commun des êtres humains;
- leur préservation est essentielle pour ce qu'ils sont mais aussi pour les inestimables services qu'ils offrent aux Hommes;
- jouent un rôle fondamental pour nous permettre de nous adapter aux changements climatiques;



Intégrée dans les territoires

Pour relever ce défi collectif de préservation et d'amélioration pérenne de la nature, la Fondation Espaces naturels de France considère que les citoyens, les pouvoirs publics, la recherche et les acteurs privés doivent s'impliquer. La dynamique de protection de la Fondation se réalise dans le respect des activités humaines adaptées.



Une protection efficace

Nos actions



Soutenir la nature

Grâce à la générosité de chacun, la Fondation Espaces naturels de France:

- ontretient et augmente la surface des espaces qu'elle protège;
- on soutient des actions en faveur de la nature dans les territoires (acquisition, travaux de restauration et de gestion, ouverture des sites au public, etc.);
- transmet et partage les connaissances en matière de biodiversité.



550ha protégés.





sites naturels gérés par les Conservatoires d'espaces naturels



Fondation Espaces naturels de France - juillet 2024

Protéger la biodiversité

La Fondation Espaces naturels de France protège la biodiversité en devenant propriétaire d'espaces naturels. Elle leur offre des garanties :

- de conservation pérenne, sous la surveillance d'un commissaire du gouvernement
- de vocation écologique durable
- de gestion écologique qualitative qui l'ancre dans son territoire.



ou faites un don sur : www.fondation-enf.org/donations



www.fondation-enf.org



02 36 99 41 52



contact@fondation-enf.org